



AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT 30/16

(Grade 5C)

Dates : 27 mars, 12 juin, 4 septembre, 13 novembre 2022

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrière » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports et l'ARS,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcée, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les établissements d'accueil, les structures/les clubs, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES APPLICABLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier d'inscription.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.sngrpc.com/>

3. COMMUNICATION [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 72.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régate est ouverte :

- 4.1.1 à tous les bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 30 pieds et un rating maximum de 16,5 en net.

4.1.2 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Soit leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Soit leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition .

4.3 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité : adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les **frais d'inscription** seront de **20€** par **régate**.

La fiche d'inscription pourra être complétée en ligne sur le site et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible, au plus tard le samedi à 16h, veille de la régates.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Jours de régates :

- Dimanche 27 mars 2022
- Dimanche 12 juin 2022
- Dimanche 4 septembre 2022
- Dimanche 13 novembre 2022

7.2 Un briefing aura lieu soit à l'extérieur devant le club à 9h30, soit par VHF sur l'eau avant le départ de la première course à 10H15. (Selon les prescriptions sanitaires en vigueur)

7.3 Heure prévue du signal d'avertissement de la première course : 10h30.

7.4 Le nombre maximum de courses par jour de régates sera de 4, et le dernier signal d'avertissement sera envoyé à 15h30.

8. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

9. LES PARCOURS

Parcours construits ou côtiers

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- 11.1** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.
- 11.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
- 11.3** Chaque régata donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régata. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4)
- 11.4** Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 2. Les disqualifications DNE ne pourront être retirées.
- 11.5** Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 5 courses ont été validées, le score d'Un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. A partir de 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés.
- 11.6** En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la SNGRPC, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou

corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Palmarès et remise des prix pour l'ensemble du Championnat le dimanche 13 novembre 2022 à 17H au Club de la SNGRPC.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

La SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

Quai d'Escale – Port Camargue 30240 LE GRAU DU ROI

Tél : 04 66 53 29 47

E-mail : contact@sngRPC.com

Site internet : <http://www.sngRPC.com/>

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

